

SESSION 2014

---

**CAPLP  
CONCOURS EXTERNE  
ET CAFEP**

**Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES**

**SECONDE ÉPREUVE**

Durée : 5 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

***NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.***

**Tournez la page S.V.P.**

Depuis plus de trente ans, le taux de chômage des jeunes est supérieur à 15% et il a régulièrement franchi les 20 %. Face à ce constat, des mesures de politique de l'emploi se sont succédé pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi. La palette des interventions recouvre les contrats subventionnés par l'État et autres formes de baisse du coût du travail, spécifiques aux jeunes ou non, les formations en alternance, les parcours individualisés d'accompagnement vers l'emploi. Les dispositifs comportant un fort contenu en formation, ainsi que les formules créant les conditions d'un accompagnement des jeunes au long de leur phase d'insertion dans la vie professionnelle, ont pris une importance croissante depuis le courant des années 1990. Fin 2010, 24% des emplois occupés par des jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'une aide de l'État, soit 665 000 emplois ; à cette même date, 274 000 jeunes peu qualifiés sont accompagnés par les missions locales dans leur recherche d'emploi durable. Les évaluations de l'effet de ces mesures montrent généralement qu'elles ont un impact positif quand leur contenu en formation est suffisamment important et lorsqu'elles permettent d'acquérir une réelle expérience.

Source : Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner  
*Romain Aeberhardt, Laure Crusson, Patrick Pommier*  
*France, portrait social - édition 2011*

- 1. A partir du dossier documentaire fourni, analyser la situation des jeunes face à l'accès à l'emploi en France.**
- 2. En vous appuyant sur les documents à votre disposition et dans une perspective d'un enseignement en baccalauréat professionnel Services de Proximité et de Vie Locale (Activité A1 - Activités d'aide et de soutien à l'intégration), présenter les démarches pédagogiques permettant de développer chez les élèves des compétences suivantes :**

<b>ACTIVITÉ A1 : ACTIVITÉS DE SOUTIEN ET D'AIDE À L'INTÉGRATION COMPÉTENCES ET SAVOIR FAIRE</b>			
<b>C 1 – ANALYSER</b>			
<b>Unité</b>	<b>Être capable de :</b>	<b>Ressources</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<b>C 1 – 1 IDENTIFIER LES DEMANDES DES PUBLICS (ACCÈS À DES SERVICES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, MÉDICO-SOCIAUX, ÉDUCATIFS..., DÉMARCHES...)</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer les caractéristiques sociales, culturelles ... des publics</li> <li>- identifier leurs besoins et/ou la nature de leurs demandes</li> <li>- aider le public à exprimer ses besoins, ses attentes</li> </ul>	Situation réelle ou simulée Éléments sociologiques et culturels des publics d'un quartier, d'un environnement donné Grilles d'observation, grilles d'entretien, questionnaires	Choix pertinent des outils pour identifier les demandes Identification rapide des caractéristiques d'un public et de ses besoins, de ses attentes
<b>C 1 – 2 ANALYSER LES DEMANDES</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les réponses possibles (services et professionnels compétents...)</li> <li>- mettre en perspective la demande d'un usager et l'offre des services pour proposer une aide adaptée</li> </ul>	Situation réelle ou simulée Demandes de différents ordres Ressources de l'environnement local Outil informatique	Offre pertinente de solutions

<b>SAVOIRS ASSOCIÉS S 1 ENVIRONNEMENT SOCIAL DE L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE</b>	
<b>CONNAISSANCES</b>	<b>LIMITES DE CONNAISSANCES</b>
<b>1 - Données démographiques et socioéconomiques de la population</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population active : définition, évolution</li> <li>• Évolution de l'emploi et du chômage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les notions de population active, chômage</li> <li>- Analyser les données locales, les comparer aux données nationales</li> </ul>
<b>4 - Aménagement du territoire, environnement et cadre de vie</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques territoriales, politique de la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Énoncer les grandes déclinaisons de la politique de la ville et de la politique territoriale sur le territoire d'exercice : objectifs, actions, mise en œuvre, etc.</li> </ul>

<b>SA1 - SAVOIRS ASSOCIÉS SPÉCIFIQUES AU CHAMP D'ACTIVITÉ ACTIVITES DE SOUTIEN ET D'AIDE A L'INTEGRATION</b>	
<b>CONNAISSANCES</b>	<b>LIMITES DE CONNAISSANCES</b>
<b>1 - 2 Typologie des actions en fonction des publics</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• actions d'aides spécifiques en matière d'emploi, de formation, de logement, de santé ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À partir de situations professionnelles, mettre en relation la finalité des actions, leur complémentarité, les moyens mis à disposition avec les besoins des publics et les résultats attendus.</li> </ul>

### Dossier documentaire :

**Annexe 1 :** L'emploi des jeunes en perspective - Rapport « L'emploi des jeunes : grande cause nationale » - la documentation française

**Annexe 2 :** L'emploi : depuis trente ans, le tribut que les jeunes paient à la crise s'alourdit - Article du Monde 6 mars 2013 – Isabelle Rey-Lefevre

**Annexe 3 :** Qu'est-ce que la politique de la ville ? - Source : [www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

**Annexe 4 :** Clubs "jeunes chercheurs d'emploi" - Fiche action de l'agence Pôle emploi de Marseille

**Annexe 5 :** Les emplois d'avenir - Source : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

<b>L'EMPLOI DES JEUNES EN PERSPECTIVE</b>
---

**Quelques chiffres :****L'emploi**

L'emploi des jeunes s'apprécie selon trois critères.

- La démographie : combien compte-t-on de jeunes âgés de 16 à 25 ans ?  
Ils étaient 7 449 471 en 2010.
- La scolarité : combien de ces jeunes sont en formation scolaire et supérieure jusqu'à 25 ans ?  
Ils étaient 3 431 342 en 2010.
- L'activité (la « population active ») : combien de jeunes qui ne sont plus en formation travaillent ou sont au chômage ?  
Ils étaient 3 545 792 en 2010, soit un taux de 47,4 % par rapport à leur tranche d'âge.

**Le chômage**

Sur les 3 545 792 jeunes mentionnés précédemment, 757 948 étaient au chômage, soit 21,9 % des jeunes « actifs » mais 8,6 % des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Enfin, les jeunes de moins de 25 ans inscrits comme demandeurs d'emploi à Pôle Emploi s'élèvent au total à 640 000 (novembre 2011), dont 450 000 n'ont eu aucune heure travaillée.

**La conjoncture**

Le chômage des jeunes est de plus en plus sensible aux évolutions de la conjoncture économique, à la hausse comme à la baisse, singularisant ainsi cette tranche d'âge par rapport au reste de la population active.

Ce qui justifie d'autant plus la nécessité de mesures conjoncturelles.

**La scolarité**

Le rôle de la scolarité est central : l'allongement de la durée des études scolaires et supérieures a fortement réduit la population active jeune par rapport aux générations précédentes.

Le chômage, chez les plus jeunes (âgés de 15 à 19 ans), traduit une sortie ratée de l'école et rend cette catégorie particulièrement vulnérable tant pour l'entrée dans l'emploi que pour l'insertion dans l'emploi d'une manière générale. Le problème du chômage tend dès lors à se confondre avec un problème de socialisation, présent ou futur.

**Les principales caractéristiques du chômage des jeunes :**

Cette jeunesse assez nombreuse (à l'inverse de nombre de pays européens à la démographie plus faible) étudie plus longtemps en France et y travaille relativement moins qu'ailleurs parallèlement à la durée des études.

**Formation et qualification**

Cette caractéristique conduit à une première question : la formation scolaire et supérieure est-elle en adéquation avec les besoins des entreprises ?

Cette question a deux dimensions, individuelle et collective.

- Dimension individuelle : tant du côté des jeunes que de celui des employeurs (sauf exception), la définition d'une vocation ou d'un besoin très précis est rare : au-delà de la qualification, c'est souvent une compétence qui est recherchée, d'où le succès croissant de la formation en alternance.

Le rôle de la formation initiale, à l'école ou à l'université, est alors moins de former à un besoin précis que de former à des compétences professionnelles dans la durée.

En ce domaine, le constat est simple et double : c'est à la fois le niveau du diplôme initial et la filière d'enseignement (plutôt les filières scientifiques et technologiques que les sciences humaines) qui facilitent la meilleure insertion et la durabilité dans l'emploi.

- Dimension collective : un deuxième problème se pose, celui de l'adéquation entre les besoins prévisibles des secteurs professionnels et l'offre de formation scolaire et universitaire.

### ***Insertion***

Ce point est en réalité celui de la durabilité et de l'efficacité de l'entrée dans le premier emploi.

Les taux d'entrée et de sortie dans l'emploi sont élevés pour les jeunes, en raison essentiellement d'une proportion élevée d'emplois courts (contrat à durée déterminée/intérim) et d'une adaptation réciproque des jeunes et des entreprises parfois difficile.

En résumé, les enseignements essentiels des politiques d'insertion dans l'emploi sont triple :

- Les formations en alternance, et tout particulièrement en apprentissage, offrent un meilleur accès à l'emploi que les formations scolaires ;
- Les contrats aidés (même ne ciblant pas spécifiquement les jeunes) du secteur marchand offrent de meilleures perspectives d'emploi que ceux du secteur non-marchand ;
- Pour un certain nombre de jeunes en grande difficulté de socialisation, différents dispositifs d'accompagnement visent à leur permettre soit d'accéder à un emploi, soit à une formation qualifiante, soit à la création d'entreprise.

### **Quelles politiques ?**

Un trait est en réalité commun à nombre de jeunes, qui les distingue des générations précédentes : la maturation plus lente des parcours professionnels, beaucoup plus individualisés et répondant sans doute à un univers professionnel lui-même beaucoup plus fragmenté.

En outre, le travail est de moins en moins physique et collectif.

Concrètement, pour les pouvoirs publics, cela rend plus difficile la mise en œuvre de dispositifs collectifs.

Ce sont donc moins les dispositifs ou les structures publiques qui déterminent le succès des politiques d'emploi des jeunes qu'un besoin relativement nouveau : l'accompagnement des parcours.

Cet accompagnement est nécessaire aussi bien durant la formation que durant la première expérience en entreprise, et tout particulièrement durant les périodes-clés que constituent la fin des études d'une part et la fin des stages, des formations en entreprise ou de la première expérience professionnelle d'autre part.

Le tutorat, notamment de métier, ne suffit plus à répondre à ce besoin plus ample d'accompagnement.

### **Quel horizon ?**

Ce sont environ 700 000 jeunes qui sortent chaque année du système de formation initiale (secondaire ou supérieur), dont 65 000 sans aucun diplôme et 57 000 munis du seul brevet des collèges.

L'économie française se caractérise désormais par une élévation du niveau de recrutement : ces dernières années, ce sont les effectifs de cadres et des professions intermédiaires qui

ont augmenté tandis que déclinait, en valeur absolue, le nombre d'ouvriers (qualifiés et non qualifiés), ainsi que le nombre d'employés non qualifiés.

C'est donc moins le nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail qui pose problème que leur capacité à saisir les opportunités qui s'offrent à eux.

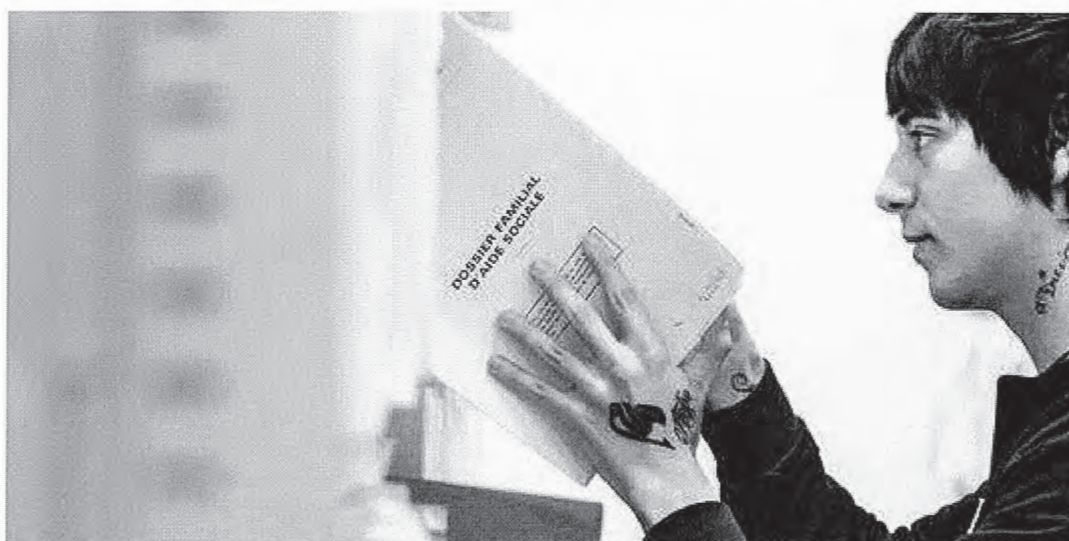
L'économie française se tertiarise et recourt davantage à des emplois qualifiés. Les jeunes sans diplôme encourent un risque accru de chômage s'ils ne sont pas repérés et orientés vers une acquisition de compétences « ad hoc », c'est-à-dire non académique.

Enfin, près de 50% des jeunes occupent, trois ans après la fin de leurs études, un emploi dans un secteur différent de leur domaine de formation initiale, ce qui relativise le besoin de spécialisation dès la formation initiale mais pose le problème majeur de la capacité de ce système de formation initiale à former des jeunes maîtrisant un minimum de compétences transversales.

A la fluidité de l'économie doit donc répondre une solidité de la formation initiale et au-delà. Ce défi s'adresse à la fois au système de formation et aux acteurs économiques.

Source : Rapport « L'emploi des jeunes : grande cause nationale »  
La documentation française 2011

**Emploi : depuis trente ans, le tribut que les jeunes paient à la crise s'alourdit**



Un salarié en contrat d'avenir au conseil général du Doubs, à Besançon. | SÉBASTIEN BOZON/AFP

**En période de dégradation de la conjoncture, l'emploi des jeunes réagit plus fortement que celui des plus âgés. C'est ce que nous apprennent Mathilde Gaini, Aude Leduc et Augustin Vicard, auteurs d'une étude de l'Insee publiée le 28 février sur la fin des études et l'insertion professionnelle de jeunes ayant terminé leur cursus entre 1983 et 2010. Ils paient un lourd tribut à la crise, puisqu'en 2010 le taux de chômage des moins de 25 ans atteignait 22,9 %, contre 8,4 % pour les 25-49 ans.**

Non seulement ils se retrouvent plus souvent chômeurs, mais leur emploi, lorsqu'ils en décrochent un, est plus précaire, avec 30 % de contrats à durée déterminée, deux fois plus qu'en 1983.

Une solution pour ne pas pointer au chômage trop tôt pourrait être de prolonger les études, à condition que les parents puissent en assumer le coût, et d'ajouter une formation, un diplôme pour être mieux armé sur le marché de l'emploi. Le rapport montre que peu de jeunes choisissent cette voie : seuls 0,4 % des 16-24 ans, soit environ 20 000 lycéens et étudiants, reportent d'un an leur sortie du système scolaire dans ce but.

### **RATTRAPAGE**

En analysant le parcours des jeunes arrivés sur le marché du travail aux "mauvais moments", c'est-à-dire lorsque le taux de chômage de leur classe d'âge dépassait 20 % - en 1985, entre 1993 et 1999, entre 2005 et 2006 puis en 2009-2010 -, l'Insee constate qu'ils accusent un moins bon taux d'emploi à la sortie des études, de 64 % contre 70 % pour les autres, mais rattrapé dès la quatrième année.

Il en est de même pour leur salaire moyen, plus faible de 0,3 % au départ mais rééquilibré dès la première année, car, s'ils sont souvent rémunérés au salaire minimal, ils sont aussi plus mobiles, ce qui concourt à homogénéiser leurs conditions d'emploi et de salaire.

Une telle conclusion peut paraître rassurante, mais les auteurs avertissent : *"Il est trop tôt pour savoir si ce rattrapage bénéficiera autant aux générations actuelles, qui font face à des conditions plus dégradées que lors des cycles précédents."* C'est ce que confirme un sondage de l'IFOP (réalisé du 22 au 31 janvier 2013, auprès de 1 005 jeunes diplômés depuis moins de trois ans), réalisé à la demande du cabinet de conseil Deloitte : *"Nous recrutons 800 jeunes diplômés par an, et en accueillons de 400 à 500 en stage, précise Jean-Marc Mickeler, associé chez Deloitte, cabinet conseil. C'est pourquoi nous souhaitons sonder leur moral et connaître leur vision de l'entreprise et du marché de l'emploi."*

## **FILIÈRES COURTES**

Le sondage constate que le fossé se creuse entre les 55 % de jeunes en poste dans une entreprise et les 45 % qui peinent à trouver du travail. Le chômage touche d'abord les moins de 25 ans (61 %), les provinciaux (49 % contre 33 % de Parisiens), et même les diplômés de grandes écoles (28 %). Les jeunes ayant suivi des formations courtes, DUT, BTS, décrochent plus rapidement un emploi.

Selon l'étude, il a fallu, à ceux qui travaillent aujourd'hui, attendre en moyenne dix semaines après leur sortie de l'école et adresser seize candidatures pour le décrocher. A la sortie de l'IUT, 24 % des élèves trouvent un emploi dans la semaine, contre 17 % des diplômés des grandes écoles et 15 % de l'ensemble des jeunes.

*"La défiance des jeunes vis-à-vis de l'entreprise reste élevée",* remarque Jean-Marc Mickeler . Si ce taux a baissé de 57 % à 54 % pour ceux qui travaillent, il progresse de 4 points, passant de 59 % à 63 %, chez ceux qui sont sans emploi. Mais, dans le même temps, *"nous observons aussi un relatif satisfecit vis-à-vis de l'entreprise, vécue comme un lieu d'épanouissement personnel par plus de trois jeunes diplômés sur quatre",* se félicite M. Mickeler.

L'idée d'aller chercher un emploi à l'étranger séduit 27 % des jeunes, deux fois plus qu'en 2012. Est-ce le signe d'une vision pessimiste de leur avenir en France ou, au contraire, d'une envie positive de découverte du monde ? *"Sans doute un peu des deux",* conclut M. Mickeler.

Source : LE MONDE 06.03.2013 Isabelle Rey-Lefebvre



<b>Qu'est-ce que la politique de la ville ?</b>
---

**La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires.**

**L'enjeu : réduire les inégalités territoriales et agir pour les quartiers en difficulté.**

De nombreux quartiers d'habitat social sont aujourd'hui au cœur de la « crise des banlieues ». Ces « cités hors de la ville » regroupent plus de 5 millions d'habitants. L'accumulation de leurs difficultés - sociales, économiques et environnementales - met en cause la cohésion sociale de notre pays.

C'est pour les aider à trouver toute leur place dans leurs agglomérations que la « politique de la ville » a été mise en place.

**Trente ans de politique de la ville...**

Cette politique a été initiée en France il y a une trentaine d'années, alors que le « problème des banlieues » émergeait. Dès le début des années 1970, les pouvoirs publics prennent conscience des difficultés des « grands ensembles » d'habitat social.

**Agir sur tous les leviers**

**Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, cette politique recouvre une grande diversité d'interventions** qui complètent les autres politiques publiques (éducation, logement, action sociale...). Car, en la matière, aucun acteur public ou para public ne peut agir seul avec une pleine efficacité.

La politique envers les quartiers défavorisés requiert l'appui de tous les acteurs concernés pour agir sur tous les leviers à la fois : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé...

**Avec d'autres ministères**

L'action interministérielle est destinée à favoriser la prise en compte, par chacun des ministères concernés, de la spécificité des quartiers sensibles, dans leurs politiques et leurs moyens budgétaires.

Depuis la mise en place de la Lolf (loi organique relative aux lois de finances), la politique de la ville dispose d'un « document de politique transversale » (DPT) qui recense l'ensemble des programmes et des moyens des autres ministères et qui concourent à cette politique.

**Sur la base de contrats avec les collectivités...**

La politique de la ville est mise en œuvre par les collectivités territoriales. Les préfets passent des contrats avec les maires ou les présidents d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) qui définissent un projet de développement pour chaque quartier.

Signés pour une durée de trois ans renouvelable, ces contrats - baptisés « contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) - programment des actions précises dans cinq champs prioritaires :

- ▶ habitat et cadre de vie ;
- ▶ emploi et développement économique ;
- ▶ éducation ;
- ▶ citoyenneté et prévention de la délinquance ;
- ▶ santé.

La politique de la ville repose aussi plus largement sur la mobilisation des organismes publics, bailleurs sociaux, caisses d'allocations familiales, associations, monde économique... et sur la participation des habitants de ces quartiers.

### **... sur des territoires prioritaires**

Les interventions sont ciblées sur les territoires les plus en difficulté repérés grâce à des indicateurs économiques et sociaux et un certain nombre de caractéristiques récurrentes : présence quasi exclusive d'habitat social ou d'habitat dégradé, enclavement physique...

Source : [www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

## Clubs "jeunes chercheurs d'emploi" Agence Pôle emploi Marseille

### Objectif

Accompagner les jeunes issus des quartiers prioritaires dans leur recherche d'emploi, en développant leur autonomie et l'émulation collective.

### Les "Clubs jeunes"

Les Clubs constituent une réponse efficace pour des jeunes qui ont besoin d'un appui soutenu dans leur démarche et pour lesquels le Suivi Mensuel Personnalisé s'avère insuffisant (quand "il faut un investissement lourd au départ ...").

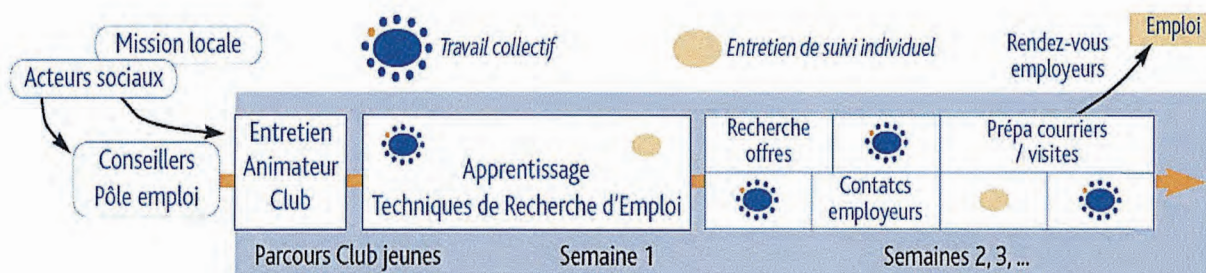
Le Club aide le jeune dans sa recherche d'emploi par : un accompagnement personnalisé et "constant".

### Publics ciblés

**Les jeunes de moins de 30 ans des quartiers prioritaires, avec un 1er niveau de qualification ou sans, ayant un projet défini de recherche d'emploi (secteur et/ou métier).**

Le parcours dans le Club est structuré :

- **un entretien initial avec l'animateur** qui permet de valider le projet de recherche d'emploi du jeune et sa motivation ; il se conclut par la signature d'un "contrat" avec le jeune,
- **une semaine d'acquisition pratique des techniques de recherche d'emploi, puis dès la deuxième semaine, un parcours de travail et de suivi** alternant : travail en collectif avec l'animateur/(trice) : deux à trois demi-journées par semaine, travail personnel du jeune : recherche d'offres, écriture de courriers, contacts par téléphone, rendez-vous avec des employeurs, entretiens individuels hebdomadaires avec l'animateur : point sur les recherches, conseil, définition d'objectifs de travail pour la semaine suivante (fréquence moindre des entretiens après le premier mois). Le "Club" est situé dans une agence Pôle emploi.  
L'animateur du "Club jeune" est un conseiller Pôle emploi dédié à temps plein à l'animation du Club : suivi individuel et collectif des jeunes, relation avec les employeurs : sensibilisation, recherche d'offres - entreprises ciblées , ...
- **contacts avec des partenaires dans les quartiers** (information, montage d'actions), relation avec les équipes Pôle emploi.



Un Club compte environ 15 à 20 jeunes. Les jeunes sont orientés vers le Club par les conseillers de Pôle emploi, de la Mission locale, ou par les acteurs sociaux des quartiers. Les entrées sont réalisées par petits groupes, mais les entrées individuelles sont possibles dès qu'une place se libère.

**Résultats obtenus :** (depuis oct. 2006 – données à fin sept. 2008, intégrant les entrées en septembre)

416 jeunes accompagnés – 70% de niveau inférieur ou égal V  
177, soit 43% placés en CDI et CDD supérieur ou égal à 6 mois  
105 CDD inférieur à 6 mois et 20 entrées en formation  
1055 entretiens d'embauche réalisés

### **Les points forts :**

**La relation avec les acteurs sociaux,** pour : ramener les jeunes vers les dispositifs de droit commun.

**L'accompagnement,** qui porte sur les savoir-faire mais aussi sur le savoir-être.

**La responsabilisation du jeune** sur une démarche active et intensive de recherche avec des objectifs hebdomadaires fixés avec l'animateur.

**Le groupe,** qui crée une dynamique d'entraide, de solidarité (les "anciens" aident les plus jeunes), permet de rompre l'isolement, de rencontrer d'autres jeunes.

**La mobilisation de grandes entreprises :** la SNCF, La Poste, Carrefour, ... qui ont embauché plusieurs jeunes issus des Clubs.

**"Après mon CAP de serrurier, j'ai cherché seul, je ne trouvais pas, j'ai commencé à chercher un autre boulot, ... je suis allé à Pôle emploi pour faire cuisinier ; ils m'ont parlé du Club ; on m'a dit : "il faut venir tous les jours" ; maintenant j'ai trouvé ; si je cherche seul, je me perds.**

**Avant j'étais bloqué face au patron, comme tétanisé, maintenant je suis plus à l'aise à force de me présenter avec l'animatrice, je suis plus ouvert devant le patron, moins stressé, ..."**

**Témoignage d'un jeune**

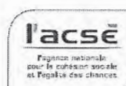
### **Les clés de la réussite :**

**Le profil des animateurs :** forte expérience du travail avec les jeunes des quartiers (action sociale, insertion, soutien scolaire, ...).

**La disponibilité et l'accessibilité** de l'animateur : il consacre tout son temps au Club, il est le "Réfèrent permanent" du jeune, les jeunes ont le courriel et le N° de portable de l'animateur.

Cela crée une relation de confiance qui permet de "dire franchement les choses" au jeune.

Porteur de l'action : agence Pôle emploi de Marseille



## Les emplois d'avenir

Source : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

**120 000 jeunes sortent du système scolaire chaque année sans diplôme scolaire. 1 jeune sur 4 présent sur le marché du travail est au chômage.**

Les emplois d'avenir représentent une véritable expérience professionnelle et une seconde chance de se former pour les jeunes peu ou pas qualifiés.



Les emplois d'avenir (EA) sont des emplois aidés par l'Etat à hauteur de 75% d'un SMIC brut, principalement dans l'économie non-marchande. Ils ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Au total, 150 000 emplois d'avenir seront créés d'ici à 2014.

### Pour qui ?

#### Les jeunes de 16 à 25 ans

(ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés)

Sans diplôme

Avec un CAP/BEP

En recherche d'emploi depuis + de 6 mois

Jusqu'au niveau bac+3 pour les zones urbaines sensibles (ZUS),  
les zones de revitalisation rurale (ZRR) ou en outre-mer,  
et si en recherche d'emploi depuis + de 1 an

### Comment ?

#### CDI ou CDD de 1 à 3 ans

JEUNES  
MOTIVÉS



EMPLOYEURS  
ENGAGÉS



ea  
emplois d'avenir

**Seul 1 salarié jeune sur 2 est en CDI. 30% des chômeurs de plus de 1 an sont âgés de plus de 50 ans. Le contrat de génération répond à ces défis et permet :**

- l'emploi des jeunes en CDI
- le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors
- la transmission des compétences et des savoir-faire



D'ici à 2020, plus de 5 millions d'actifs seront à la retraite tandis que 6 millions de jeunes auront fait leur entrée sur le marché du travail. Avec le contrat de génération, les entreprises peuvent ainsi mieux préparer le défi du renouvellement des compétences.



**EMBAUCHEZ  
UN JEUNE**

en CDI,  
de 16 ans à 25 ans  
(jusqu'à 30 ans  
s'il est reconnu  
travailleur handicapé)



**MAINTENEZ  
UN SENIOR**

de 57 ans et plus  
(de 55 ans et plus  
s'il est reconnu  
travailleur handicapé  
ou s'il s'agit d'une  
nouvelle embauche)

**et bénéficiez d'une  
aide de 4000 € par an  
pendant trois ans.  
(soit 12 000€)**

Source : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)